

Des ordres aux abois, des pressions insupportables !



L'intersyndicale anti-ordinale Cfdt, CFTC, CGT, FO, SNICS FSU, Sud Santé, UNSA Santé Sociaux demeure, une fois de plus, sans réponse à son courrier adressé à la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé sur l'impérative nécessité de tenir ses engagements.

Des professionnel-les, des directions ont reçu des courriers comminatoires adressés par les ordres, enjoignant aux uns une vérification d'inscription et aux autres une obligation d'inscription ordinale pour pouvoir exercer leur profession, les menaçant de représailles allant d'une très forte amende à des peines de prison. Cette multiplication de menaces a traversé l'été, faisant craindre aux nouveaux diplômé-es et collègues en exercice la légitimité de leur diplôme d'État pour exercer de plein droit au service de la population.



Le taux d'adhésion VOLONTAIRE à ces ordres est très faible et la participation aux élections départementales de l'ordre infirmier 2008 dérisoire (moins de 14% !). L'intersyndicale s'interroge : sur quels deniers l'ordre va-t-il compter pour faire le simulacre des élections à venir ?

Il y a urgence pour les professionnel-les qui se consacrent à prodiguer du soin aux autres et qui ne peuvent plus tolérer ce climat répressif. De nombreux conseils départementaux de l'ordre infirmier ont franchi la limite du supportable, par des signalements au Procureur de la République.



Madame la Ministre avait eu un sursaut d'interrogation lorsque, face à la profession, au salon infirmier 2012 et en d'autres occasions, elle avait demandé à un groupe de travail de parlementaires socialistes d'interroger la profession et ses représentants sur la nécessité d'un ordre professionnel infirmier. À ce jour, ce rapport ne nous a toujours pas été communiqué. L'engagement du Ministère de la Santé a été corrélé par la Ministre de la Fonction publique qui a annoncé la fin de la cotisation obligatoire pour les salarié-es lors du Conseil Commun de la Fonction Publique de juin dernier.



Alors que se profile le salon infirmier, la profession attend l'annonce officielle du Ministère rendant l'adhésion facultative à l'ordre infirmier.

L'intersyndicale anti-ordinale demande, dans les plus brefs délais, une déclaration officielle du gouvernement et du Ministère de cet engagement pour que cesse toute—pression sur les 400 000 professionnels infirmiers, ceux qui refusent de payer pour travailler, ceux qui ont été contraints d'adhérer et veulent se désengager, pour l'ensemble des collègues salariés. Pour qui ledit ordre n'est d'aucune utilité.

L'intersyndicale Cfdt Santé Sociaux, CFTC, CGT, FO, SNICS-FSU, SUD Santé Sociaux, UNSA Santé Sociaux

Paris, le 9 Octobre 2013

